



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Bruxelles, le 9 janvier 2009
5094/1/09 REV 1 (Presse 2)
P 003/09
(OR. en)

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne à
l'occasion du quatrième anniversaire de la signature de
l'accord de paix global pour le Soudan, le 9 janvier 2005**

L'Union européenne souhaite commémorer le quatrième anniversaire de la signature de l'accord de paix global (APG) au Soudan, qui revêt une importance fondamentale pour la promotion d'une coexistence pacifique entre le Nord et le Sud du Soudan, ainsi que pour la paix et la stabilité dans l'ensemble du pays.

L'Union européenne réaffirme qu'il importe, d'un point de vue stratégique, que la mise en œuvre de l'APG se déroule dans un climat de loyauté et redit sa conviction que les signataires de l'APG, le Parti national du congrès et le Mouvement populaire de libération du Soudan, doivent assumer la responsabilité commune qui leur incombe pour ce qui est de progresser sur la voie d'un Soudan pacifique et démocratique.

L'Union européenne félicite les parties pour l'accord arrêté en vue de résoudre la crise à Abyei et leur demande instamment de chercher des solutions durables et pacifiques dans chacune des "trois régions" (Abyei, Kordofan méridional et Nil bleu) conformément à l'APG.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

5094/1/09 REV 1 (Presse 2)

1

FR

La fixation du tracé de la frontière entre le Nord et le Sud est essentielle, de même que l'exécution des accords en matière de sécurité entre les parties. La poursuite de la mise en œuvre effective du protocole relatif au partage des richesses demeure également importante.

La cinquième année de mise en œuvre de l'APG sera marquée par un certain nombre d'étapes décisives. Parmi celles-ci, la tenue des élections nationales prévues aura une portée toute particulière. L'organisation d'élections crédibles dans un climat pacifique reste cruciale pour transformer de manière pacifique l'ensemble du Soudan. L'adoption de la loi électorale et la mise en place de la commission électorale nationale constituent des préalables importants à cet égard. L'Union européenne engage les parties à mener les préparatifs techniques et juridiques nécessaires afin de créer un climat électoral propice à la tenue d'élections libres et régulières le plus rapidement possible, en tenant compte du calendrier fixé par l'APG.

Afin d'assurer la crédibilité et la transparence du processus électoral, l'Union européenne est prête à envisager le déploiement d'une mission européenne d'observation des élections, en étroite coordination avec la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS).

L'Union européenne attache une grande importance aux travaux de la commission du bilan et de l'évaluation, qui s'est révélée être un mécanisme important pour le dialogue entre les parties soudanaises et des partenaires internationaux essentiels pour l'APG. Elle souligne qu'elle est déterminée à renforcer encore le rôle de cette commission dans une mise en œuvre pleine et entière de l'APG.

Pour que le Soudan connaisse un développement stable et pacifique, il faut un règlement politique durable du conflit au Darfour. Le gouvernement d'unité nationale ne doit ménager aucun effort pour mettre fin aux souffrances de la population du Darfour. L'Union européenne soutient résolument le rôle joué par le médiateur conjoint en chef de l'Union africaine et des Nations unies, M. Djibrill Bassolé, et demande instamment au gouvernement et aux mouvements rebelles du Darfour de s'associer aux efforts déployés par ce dernier afin de trouver une solution pacifique à la crise du Darfour. Le déploiement complet de la MINUAD contribue de façon déterminante à améliorer la situation en matière de sécurité et, partant, à garantir que l'aide humanitaire vitale puisse parvenir aux personnes qui sont dans le besoin. L'Union européenne engage l'ensemble des parties à instaurer un cessez-le-feu effectif et à montrer qu'elles respectent pleinement le droit humanitaire international.

L'Union européenne demeurera un partenaire déterminé à soutenir la mise en œuvre de l'APG et tous les efforts visant à apporter la paix et le développement aux Soudanais.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.
